

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Comme en 2012, le collectif Une société pour tous les âges interpelle les candidats à l'élection présidentielle.

Au-delà des principes pour un droit universel et intégral à la compensation des conséquences d'une situation de handicap ou d'avancée en âge, les signataires attendent des réponses opérationnelles pour la refonte de la gouvernance du système.

Le collectif vous a écrit ce 15 mars. Il demande des réponses pour le 3 avril en vue d'une conférence de presse qui se tiendra le 11 avril.

Lutter contre l'âgisme

En 2016, l'Onu indiquait que « *les attitudes négatives ou âgistes à l'égard des personnes âgées s'observent partout* » dénonçant cette discrimination à l'encontre des plus âgés qui se révèle tout d'abord par la sémantique utilisée pour les qualifier. « Dépendance », « grabataire », « fardeau », « poids », autant de termes dégradants qui, portés par une vision plus positive et valorisante du vieillissement, pourraient être remplacés par « besoin d'aide à l'autonomie », « situation de handicap », « chance », « opportunité de développement économique ».

L'âgisme se traduit ainsi dans le quotidien au travers de déclarations ci et là laissant penser que les personnes

âgées augmenteraient le coût des soins en santé voire qu'elles ne pourraient prétendre à certains postes ou fonctions.

Cette discrimination a des impacts médico-économiques : « *Les personnes âgées ayant une attitude négative vis-à-vis de leur propre vieillissement ne se rétablissent pas aussi bien des incapacités et vivent en moyenne 7,5 années de moins que celles ayant une attitude positive* ».

La « barrière d'âge des 60 ans » (APA/PCH) limite l'accès aux soins et à l'autonomie.

>> *Quelles mesures envisagez-vous pour que la lutte contre l'âgisme soit reconnue au même titre que la lutte contre le sexisme, le racisme ou toute autre discrimination ?*

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Permettez moi tout d'abord de vous indiquer que je crois être le candidat qui s'est engagé avec le plus de volontarisme dans la lutte contre les discriminations notamment en proposant la création d'un Corps de contrôle anti-discriminations. Je pense ici évidemment aux discriminations liées à la couleur de peau ou à la religion. Mais je ne méconnais pas non plus les discriminations qui peuvent être liées à l'âge : le nombre de saisines du Défenseur des Droits liées à l'âgisme en est une illustration évidente.

Je suis profondément choqué par exemple qu'on puisse encore conditionner la location d'une voiture, d'un logement ou l'obtention d'un prêt à la consommation à une limite d'âge de 70 ans. Je serai dès lors très attentif à ce type de discriminations comme je resterai très attaché au principe d'une société bienveillante pour tous les âges.

J'ajoute enfin que la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement votée par la gauche lors de ce quinquennat a beaucoup fait aussi en faveur d'une sémantique plus positive, moins anxiogène et moins stigmatisante. Ainsi, le fait que nous ayons supprimé dans les textes officiels le mot de « placement » lorsqu'on évoquait l'entrée en Ehpad peut apparaître comme anecdotique : cela participe pourtant de la lutte contre cet âgisme que vous évoquez. « *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* », écrivait Albert Camus.

Pour une fin de la barrière de l'âge

De plus en plus de personnes atteignent des âges élevés. Etant donné les liens qui existent entre maladies chroniques, entraînant un besoin d'aide à l'autonomie, et avancée en âge, la population qui vit une situation de handicap et donc des besoins de compensation est majoritairement très âgée.

Depuis 2005, la compensation du handicap pour accompagner les activités de la vie quotidienne est **distincte selon l'âge** (PCH si le handicap est acquis avant 60 ans et Apa s'il survient après 60 ans). Leur contenu (modalités des prestations - individuelles d'une part et forfaitaire de l'autre), leur

montant (différents selon les modalités) et la participation du bénéficiaire (restes à charge différents pour un même besoin).

Des aides différentes selon l'âge, et qui ne permettent pas de faire face à tous les besoins.

- **Sur 15,3 millions de personnes âgées de plus de 60 ans, 7 millions déclarent une limitation fonctionnelle.**
- **1,2 à 3,3 millions de personnes sont en situation dite de « dépendance »**

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

>> Comptez-vous remédier à cette discrimination selon l'âge en attribuant un montant de compensation identique pour un même besoin d'aides dans les activités de la vie quotidienne, quel que soit l'âge ?

Je ne pense pas qu'on puisse assimiler à une « discrimination » le traitement différencié de situations tout de même assez différentes. Les réponses sociales à apporter à une jeune trisomique de 20 ans ou à une personne âgée de 95 ans atteinte de la maladie d'Alzheimer ne sont pas, vous en conviendrez, totalement identiques. Pour autant, je plaide farouchement pour un rapprochement progressif des prises en charge et des dispositifs. Sur l'adaptation des logements, sur la question de la mobilité, sur l'accessibilité, les combats sont à l'évidence similaires entre les personnes en situation de handicap et les personnes rendues fragiles en raison de leur âge. Partout où cela est possible, il convient de renforcer ces convergences : tel est l'objet des Maisons Départementales de l'Autonomie dont il faudra renforcer le rôle. Je propose également un renforcement de l'APA à domicile ainsi qu'une augmentation des ratios de personnel soignant en Ehpad afin de se rapprocher des prises en charge en cours dans le secteur du handicap.

Financement solidaire

Pour mettre fin à cette profonde inégalité vous engagez-vous à créer lors du prochain quinquennat un nouveau droit social universel du type 5^{ème} risque compensant les conséquences d'une situation de handicap quelle qu'en soit l'origine (situation de handicap ou avancée en âge) ? Avec un financement entièrement basée sur la Solidarité Nationale ? Avec un prélèvement de ressources non ciblé (cf. la Casa, actuellement prélevée sur les retraites et pensions d'invalidité) ?

>> Si oui, l'envisagez-vous avec un financement supplémentaire ? A quelle source de financement ferez-vous appel ?

Dans les situations de handicap quel que soit l'âge, les activités de la vie quotidienne sont les premières à être limitées puis les activités de soins personnels d'hygiène. Les atteintes les plus légères sont les plus nombreuses.

>> A partir de quel niveau de besoin d'aides ferez-vous intervenir un financement collectif ?

Vous aurez noté que la seule candidate qui s'engage aujourd'hui à créer un « 5^{ème} risque », c'est Marine Le Pen ! Ce qui montre tout à la fois sa démagogie sans limite et sa méconnaissance profonde du sujet.

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Chaque système est le fruit d'une histoire : nous avons en France privilégié un système mixte entre solidarité nationale et gestion décentralisée. Mais il ne faut jamais oublier que l'essentiel des financements dédiés aux personnes âgées en perte d'autonomie proviennent de l'assurance maladie, un système financé par la solidarité nationale. Et que l'APA est désormais financée aussi à plus de 35% par la solidarité nationale. Au-delà des tuyauteries administratives, ce que veulent les français c'est savoir comment demain ils seront couverts.

J'ai sur ce point deux propositions très claires :

- la première consiste à amplifier ce que nous avons fait durant ce quinquennat en augmentant de 30% l'APA à domicile. Car tout le monde reconnaît désormais que la loi ASV comme le crédit d'impôt pour les emplois à domicile ont fortement contribué à diminuer le reste à charge de nombreuses personnes âgées à domicile. Il faut donc continuer dans cette direction. Nous mettrons 1 milliard d'euro sur cet objectif sur la durée du quinquennat.
- La seconde consiste à s'attaquer enfin au reste à charge en Ehpad. Ma proposition consiste à fusionner toutes les aides actuelles : APA, aide sociale, APL, réduction d'impôt...et à créer une allocation unique « Bien vieillir en Ehpad » dégressive avec le revenu. Evidemment pour qu'il n'y ait aucun effet pervers, nous abonderons cette nouvelle aide de 1 milliard d'euros supplémentaire. Et nous reviendrons en Ehpad à une tarification binaire - hébergement et soins - un système plus simple et lisible pour les familles. J'ajoute que cette proposition entraîne de facto la fin de l'obligation alimentaire en Ehpad qui pèse, on le sait, sur les familles les plus modestes et sur les classes moyennes.

Pour l'avenir, il va de soi que tout financement supplémentaire sera issu d'un prélèvement de solidarité nationale comme ce fut le cas lors de ce quinquennat avec la création de la CASA.

J'ajoute enfin que la gauche en 2012 a considérablement élargi le bénéfice de l'Aide à la Complémentaire Santé, l'ACS, pour les retraités. Or, cette aide est encore insuffisamment connue et sollicitée alors qu'elle représente 550€/an pour les plus de 60 ans. Il faut intensifier le travail d'information pour que les seniors aient accès à cette couverture complémentaire.

Egalité d'accès aux droits et aux soins

Aujourd'hui les dispositifs
d'accompagnement des personnes

handicapées et des personnes âgées sont
éclatés entre de multiples responsables

Page 4 sur 10

Contacts : Annie de Vivie, Agevillage anniedevivie@agevillage.com / Romain Gizolme, AD-PA : rg.ad-pa@orange.fr

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

tant au niveau du financement, de l'organisation territoriale et de l'offre de services et prestations individuels.

Le cloisonnement persiste entre les secteurs et les professionnels du sanitaire, du médico-social, du social et des soins de ville.

Cette fragmentation est source de nombreux dysfonctionnements dans les réponses (redondances, retards, hospitalisations et examens injustifiés, absence de continuité des aides et soins...) entraînant un gâchis des ressources, et un épuisement pour des proches aidants, comme des intervenants professionnels.

- **Chez les aidants du grand âge, un sur trois mourrait avant la personne qu'il accompagne.**
- **En 2015, le taux d'accident du travail en Ehpad est de 95/1000, soit près d'un salarié sur 10, contre 61,9/1000 dans le BTP.**
- **Dans l'aide à domicile, ce taux est de 90,3 pour 1000.**
- **Ces accidents occasionnent un arrêt de 3,9 jours en moyenne.**
- **Le coût moyen d'un accident du travail avec arrêt est de 3000 euros, sans compter les dépenses engendrées pour remplacer les absents.**

>> *Vous engagez-vous à remédier à cet état de fait ?*

>> *Si oui comment ?*

>> *Avec quels acteurs au niveau collectif et au niveau individuel ?*

>> *Comptez-vous mettre en place une harmonisation corrigeant le traitement inégal réalisé sur l'ensemble du territoire par les conseils départementaux ?*

La situation des services d'urgence des hôpitaux est de notoriété catastrophique pour tous ceux qui en ont un réel besoin ; elle est inacceptable pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

>> *Comment comptez-vous remédier à cet état de fait pour mettre en place une véritable filière gériatrique dans l'organisation des services hospitaliers ?*

>> *Quelles mesures comptez-vous prendre pour répondre au problème de la désertification médicale et l'accès aux soins de ces personnes ?*

Il est vrai que depuis 20 ans les pouvoirs publics ont accumulé les structures les unes après les autres : les Clic, les Maia, les Paerpa... A chaque fois, cela partait d'une bonne intention mais cela a créé du coup une mosaïque assez peu compréhensible par l'usager lui-même. Tout le monde comprend à l'inverse qu'il serait terriblement contre-productif de faire table rase d'institutions qui, ici ou là, fonctionnent et ont eu le temps de s'installer dans le paysage local. Comprendons nous bien : l'essentiel n'est pas l'uniformisation. L'essentiel, c'est que chaque personne, chaque famille puissent avoir l'accès le plus facile possible à une solution adaptée.

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

D'où ma proposition d'installation d'un numéro vert par département pour que la porte d'entrée soit identifiée par chacun à l'image de ce que font les MDPH.

Contrairement à d'autres candidats, je ne propose pas de créer des dizaines de milliers de places d'Ehpad supplémentaires. D'abord parce que j'estime que la priorité demeure le soutien à domicile. D'autre part, parce que je ne crois pas qu'à court terme nous soyons dans une situation de déficit quantitatif de places.

Je pense que le temps est venu de se concentrer sur deux publics : les aidants d'abord en allant plus loin en matière de droit au répit et sur les capacités de congé pour parent dépendant; les personnels ensuite qui doivent être beaucoup plus soutenus par la collectivité.

J'ai depuis le début de la campagne visiter 4 Ehpad. Et notamment celui dans lequel François Fillon avait marqué sa distance avec les personnels qui lui décrivaient leurs difficultés. J'y suis retourné pour dialoguer avec les salariés et les organisations syndicales qui m'ont tenu les mêmes propos qu'ailleurs : un cercle vicieux créé par un ratio de personnel insuffisant qui lui même génère un absentéisme qui accroît encore certains jours la faiblesse de l'encadrement. J'ai entendu de la part de ces soignants deux messages clairs : la passion de leur métier et de leur engagement ; mais aussi la frustration de ne pas pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque résident. D'où ma proposition consistant à mobiliser un milliard d'euros au renforcement des ratios AS/AMP dans les Ehpad, ce qui équivaudrait en moyenne à 3 à 5 soignants de plus par établissement.

J'ai également indiqué que je décrèterai l'urgence contre les déserts médicaux. D'abord en fixant l'objectif de 1.500 maisons de santé sur le quinquennat ensuite en apportant un soutien financier et logistique aux médecins qui s'installent dans les zones sous-dotées. Enfin, dans les territoires en pénurie, l'État implantera des médecins salariés.

Lutter contre la maltraitance

Toutes les maltraitances doivent être dénoncées et la protection des lanceurs d'alerte garantie.

- **En France, 5% des personnes de plus de 65 ans et 15% des plus de 75 ans, soit 600 000 personnes en tout, subiraient une forme de maltraitance.**

>> Etes-vous prêt à vous attaquer au problème et à promulguer les textes correspondants (la maltraitance ne figure pas en tant que telle dans le Code pénal) ?

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Il est évidemment essentiel de lutter contre toutes les formes de maltraitance envers les personnes âgées, que ces maltraitances soient physiques, psychiques ou financières. Je note que beaucoup a été fait dans les Ehpad avec la multiplication des évaluations et des contrôles. Et que la question est forcément plus compliquée à résoudre à domicile notamment quand la maltraitance est intra-familiale. Il faut sur ce point être d'une sévérité extrême.

Pour une refonte et une professionnalisation de la filière médico-sociale

Le nombre, la qualification, les compétences des personnels en établissements et à domicile sont insuffisants étant donné la complexité et la sévérité croissantes de l'état des personnes en situation de handicap.

Les services à domicile sont mis à mal parce que sous-dotés financièrement, ce qui engendre en outre un reste à charge croissant pour les familles.

- **En 2015, 863 millions d'heures ont été rémunérées pour les activités de services à la personne exercées au domicile de particuliers, dont 509 millions auprès des personnes âgées.**
- **L'effectif global des intervenants au domicile des particuliers est estimé à 1,23 million.**
- **D'ici à 2030, 300 000 emplois nouveaux auprès des personnes âgées seront à pouvoir.**

>> Quelles solutions envisagez-vous pour créer, financer et rendre attractive une véritable filière médico-sociale professionnelle, en établissements comme à domicile ? Comment comptez-vous renforcer les effectifs ?

Sur le renforcement des effectifs, je crois vous avoir répondu plus haut. Encore faut-il évidemment que ces carrières soient attractives. Je crois fondamentalement qu'elles le sont : beaucoup de jeunes sont intéressés par les carrières médico-sociales. Le défi consiste plutôt à ce que ces jeunes puissent ensuite s'épanouir et bénéficier d'une juste rémunération ainsi que d'une progression de carrière. Je pense notamment à ces auxiliaires de vie à domicile qu'on encourage à se former pour qu'au final elles ne gagnent que le SMIC. L'augmentation de 30% de l'APA à domicile que je projette ira pour une partie à une meilleure solvabilisation des familles mais pour une autre part à une revalorisation des rémunérations.

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Sur les deux dernières questions, les réponses ont été apportées plus haut.

Des restes à charge insurmontables

Les sommes à la charge des personnes âgées en établissement ou à domicile sont très au-dessus de la moyenne des pensions de retraite.

>> Vous engagez-vous à réduire ce reste à charge ? Si oui, comment ?

Des aidants en souffrance

Les proches aidants représentent l'essentiel de l'aide apportée aux personnes âgées ou handicapées (notamment jeunes). Leur aide commence tout juste à être reconnue comme une activité ouvrant des droits sociaux.

Or les aidants sont majoritairement des femmes avec des parcours professionnels discontinus et des pensions de retraite faibles.

Par ailleurs, nombre d'entre eux s'épuisent. Un dispositif d'accompagnement des aidants qui fasse porter la charge des soins et de l'accompagnement sur les professionnels

est nécessaire alors que nous sommes actuellement dans la situation inverse.

- Pour les personnes âgées en situations de handicap les plus importantes, l'aide informelle (proches aidants) se monte à 5h15 en moyenne par jour.
- La prise en charge informelle de la dépendance représente 7 à 11 milliards par an.
- La loi d'adaptation de la société au vieillissement a permis des avancées encore insuffisantes :
 - Apa 2 (à domicile)
 - Droit au répit (500 euros par an pour les situations les plus complexes)

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les

âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

- **Reconnaissance du statut d'aîdant**

>> Quel engagement prenez-vous face à ces réalités ? Comment ?

Sources des chiffres

Note du CAE : quelles politiques publiques pour la dépendance ? Antoine Bozio, Agnès Gramain et Cécile Martin, octobre 2016
<http://www.cae-eco.fr/Quelles-politiques-publiques-pour-la-dependance.html>

Les services à la personne en 2015

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-011.pdf>

Agevillagepro : interview de Philippe Bielec, ingénieur conseil à la direction des risques professionnels à la Cnamts

<http://www.agevillagepro.com/actualite-14741-1-Risques-professionnels-des-mesures-en-direction-des-ESMS.html>

Quel est l'impact de la survenue d'un accident du travail sur la santé et le parcours professionnel ? Ben Halima M.-A., Regaert C. (Irdes)
Document de travail n° 68. 2015/09

<http://www.irdes.fr/recherche/documents-de-travail/068-quel-est-l-impact-de-la-survenue-d-un-accident-du-travail-sur-la-sante-et-le-parcours-professionnel.pdf>

Alma France : fédération 3977 de lutte contre la maltraitance des aînés

Après les principes, le collectif « Une société pour tous les âges » attend des actes.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2017

Signataires de l'interpellation

- Jean-Michel CAUDRON, consultant en ingénierie sociale.
- Jacqueline CHAPUIS, présidente, Association ALERTES 38
- Pascal Champvert, président de l'AD-PA, Association des directeurs au service des personnes âgées.
- Didier DUPLAN, directeur général adjoint d'AdessaDomicile.
- Jacqueline GAUSSENS, gérontologue.
- Joseph KRUMMENACKER, président et Claudette BRIALIX, vice-présidente de la FNAPAEF : Fédération nationale des associations et amis des personnes âgées et de leurs familles.
- Jean-Claude HENRARD, professeur émérite de santé publique, gérontologue.
- Claudy JARRY, président de la FNADEPA, Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées.
- Florence LEDUC, Présidente de l'Association française des aidants, Observatoire de l'âgisme.
- Jérôme PELLISSIER, écrivain, chercheur en psychologie.
- Aldo SALUARD, président du GRAF, Groupement régional des associations de familles de malades hospitalisés en long séjour (Île de France).
- Alain ROCHON, président de l'APF, Association des paralysés de France.
- Annie de VIVIE, fondatrice d'Agevillage.com, coordinatrice des formations Humanitude, Observatoire de l'âgisme et Journée nationale des aidants (6 octobre).